

منظمة
الأغذية والزراعة
للأمم المتحدة

联合国
粮食及
农业组织

Food and Agriculture
Organization of the
United Nations



Organisation des
Nations Unies pour
l'alimentation et
l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная
организация
Объединенных Наций

Organización de las
Naciones Unidas para la
Agricultura y la
Alimentación

F

COMMISSION AFRICAINE DES STATISTIQUES AGRICOLES

Vingt-cinquième Session

Entebbe, Ouganda, 13-17 novembre 2017

INDICATEUR 15.1.1 DE L'ODD PROPORTION DE LA SURFACE ÉMERGÉE TOTALE COUVERTE PAR DES ZONES FORESTIÈRES (NIVEAU 1)

I. Introduction

L'indicateur 15.1.1 des ODD, « Proportion de la surface émergée totale couverte par des zones forestières » permet de suivre l'Objectif de développement durable numéro 15 qui vise à « préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité ». Il vise particulièrement à suivre la cible 15.1 qui est de « garantir la préservation, la restauration et l'exploitation durable des écosystèmes terrestres et des écosystèmes d'eau douce et des services connexes, en particulier des forêts, des zones humides, des montagnes et des zones arides, conformément aux obligations découlant des accords internationaux ».

Cet indicateur est défini comme la zone forestière totale divisée par la surface totale émergée, exprimée en un pourcentage. Les gouvernements sont invités à communiquer les données relatives aux zones forestières et à la surface totale émergée dans le cadre de l'Évaluation des ressources forestières mondiale de la FAO.

Cet indicateur est également inclus dans le cadre de rapport des ODD.

II. Méthodologie

a. Justificatif pour l'indicateur 2.a.1 des ODD

L'indicateur permet de mesurer le couvert forestier relatif d'un pays et constitue un élément clé de politique et de planification forestières dans le cadre du développement durable. Les changements dans les zones forestières reflètent l'évolution de la demande pour l'utilisation des terres à toute autre finalité et peuvent contribuer à l'identification de pratiques non durables dans les secteurs

forestier et agricole. Il indique le degré de perte, de conservation et de restauration des forêts dans un pays.

b. Systèmes de classification et définitions

La FAO définit la forêt comme : “ les terres occupant une superficie de plus de 0,5 hectare (5 000 m²) avec des arbres atteignant une hauteur supérieure à 5 mètres et un couvert forestier de plus de 10 %, ou avec des arbres capables d’atteindre ces seuils in situ. La définition exclut les terres à vocation agricole ou urbaine prédominante” Plus particulièrement :

- La forêt est déterminée tant par la présence d’arbres que par l’absence d’autres utilisations prédominantes des terres. Les arbres doivent être capables d’atteindre une hauteur minimale de 5 mètres.
- Inclut les zones couvertes d’arbres jeunes qui n’ont pas encore atteint, mais devraient atteindre, un couvert forestier d’au moins 10 pour cent et une hauteur de 5 mètres ou plus. Sont incluses également les zones temporairement non boisées suite à des coupes rases dans le cadre de pratiques de gestion forestière ou pour des causes naturelles, et dont la régénération est prévue dans les 5 ans. Les conditions locales peuvent, dans des cas exceptionnels, justifier un délai plus long.
- Inclut les chemins forestiers, les coupe-feux et les autres petites clairières ; les forêts dans les parcs nationaux, les réserves naturelles et les autres aires protégées présentant un intérêt environnemental, scientifique, historique, culturel ou spirituel.
- Inclut les brise-vents, les rideaux-abris et les corridors d’arbres occupant une superficie de plus de 0,5 hectare et une largeur de plus de 20 mètres.
- Inclut les terres à culture itinérante abandonnées avec des arbres régénérés qui atteignent, ou sont capables d’atteindre, un couvert forestier d’au moins 10 pour cent et une hauteur d’au moins 5 mètres.
- Inclut les zones intertidales couvertes de mangroves, qu’elles soient ou ne soient pas classifiées comme terres.
- Inclut les plantations d’hévéas, de chênes-lièges et de sapins de Noël.
- Inclut les zones couvertes de bamboueraies et de palmeraies à condition que l’utilisation de la terre, la hauteur et le couvert forestier soient conformes aux critères établis.
- Exclut les peuplements d’arbres dans les systèmes de production agricole, tels que les plantations d’arbres fruitiers, les plantations de palmiers à huile, les oliveraies et les systèmes agroforestiers dont les cultures se déroulent sous couvert d’arbres. Note : Les systèmes agroforestiers tels que le système « taungya », où les cultures s’effectuent seulement pendant les premières années de rotation forestière, entrent dans la catégorie « forêt ».

La surface totale émergée est égale à la superficie totale d’un pays moins la superficie totale occupée par les eaux intérieures, notamment les principaux fleuves, lacs et barrages.

c. Méthode de calcul

Zones forestières (année de référence)/surface émergée (2015) * 100

Il faut noter que pour le dénominateur de la surface émergée, les données de 2015 sont continuellement utilisées pour veiller à ce que l’indicateur ne reflète que les changements des zones forestières.

Cet indicateur peut être agrégé au niveau national et régional en ajoutant toutes les valeurs globales nationales ou d'une région spécifique.

d. Interprétation

Les séries chronologiques de cet indicateur permettent de savoir s'il y a une perte, une conservation ou une restauration des zones forestières. Les séries chronologiques peuvent en outre être utilisées pour évaluer les taux de changement du couvert forestier et leur variation au fil du temps, ce qui constitue un intrant pour l'indicateur 15.2.1.

e. Traitement des valeurs manquantes

Un rapport relatif aux pays et territoires pour lesquels la FAO ne dispose d'aucune donnée pour la FRA 2015 (79 pays et territoires représentant 1,2 % de la zone forestière mondiale) a été préparé par la FAO en utilisant les données provenant des évaluations précédentes et de la recherche documentaire. Les données pour tous les pays et territoires pris en compte par ce processus FRA sont donc disponibles.

Aux niveaux régional et mondial, il n'existe aucune valeur manquante, par conséquent, les agrégats régionaux et mondiaux sont basés sur l'ensemble des pays et territoires pris en compte par le processus FRA.

f. Agrégats régionaux

Étant donné que les informations sont disponibles pour tous les pays et territoires, les agrégats régionaux et mondiaux sont produits en ajoutant les données de tous les pays et territoires des régions respectives.

g. Sources de disparités

Les chiffres nationaux figurant dans la base de données sont communiqués par les pays eux-mêmes conformément au format normalisé, aux définitions et aux années de rapport, ce qui permet d'éliminer toute disparité entre les chiffres mondiaux et nationaux. Le format utilisé permet de s'assurer que les pays fournissent la référence complète pour les sources de données initiales ainsi que les définitions et la terminologie nationales. Des sections distinctes du format (rapports nationaux) portent sur l'analyse des données, y compris toutes les hypothèses spécifiques, les méthodes utilisées pour les estimations et les projections pour les années de référence communes et le reclassement des données nationales pour correspondre aux définitions et classifications mondiales utilisées pour l'Évaluation mondiale des ressources forestières de la FAO.

h. Assurance qualité

Puisque les données sont basées sur les rapports officiels que les pays soumettent à la FAO, aucun intervalle de confiance ou d'erreur type n'est associé aux données déclarées.

III. Sources de données

a. Description

Les données relatives aux zones forestières sont disponibles pour les 234 pays et territoires inclus dans la FRA 2015. Les données de 79 pays et territoires soit 1,2 % des superficies forestières mondiales sont des estimations de la FAO.

b. Séries chronologiques

Pour la FRA 2015, les données de 1990, 2000, 2005, 2010 et 2015 ont été collectées. Pour la FRA 2020, les données de 1990, 2000, 2010, 2015, 2016, 2017, 2018, 2019 et 2020 seront collectées.

c. Processus de collecte des données

Les données relatives à la zone forestière sont communiquées par les pays à la FAO à l'aide d'un questionnaire en ligne. Le processus de collecte de données pour la FRA 2020 sera lancé au début de 2018 et la collecte de données aura lieu au cours de la période 2018-2019.

Les correspondants nationaux officiels et leurs équipes sont chargés de collecter les données et de remplir le questionnaire en ligne. Certains correspondants nationaux présentent également un rapport sur les territoires dépendants. Pour les pays et territoires restants dont les informations ne sont pas disponibles, la FAO élabore un rapport en utilisant les données existantes, la télédétection et une revue littéraire.

Les données sont renvoyées aux autorités forestières nationales pour validation avant leur publication.

IV. Conclusion

Puisque cet indicateur faisait partie des indicateurs des OMD, il a été classé comme indicateur de Niveau 1 depuis l'introduction du cadre d'indicateurs des ODD. Puisque les données sont facilement disponibles avec un processus bien établi pour les rapports internationaux, l'indicateur ne présente pas de problème majeur.

Le principal défi est que de nombreux pays ne disposent toujours pas de systèmes opérationnels de suivi des forêts permettant la mise à jour fréquente des estimations de la superficie forestière. Ils doivent donc s'appuyer sur l'interpolation et la prévision pour fournir des données nationales pour les années de déclaration requises.